

SYNDICAT DE RIVIERES LES USSES
COMITE SYNDICAL

Séance du mercredi 11 mars 2026

Délibération n°2026-03-03

Nombre de délégués : En exercice : 16 Délégués présents : 9 Suppléants (avec voix) : 1 Suppléants (sans voix) : 0 Pouvoirs : 0 Titulaires excusés : 0 Titulaires absents : 7 Votes exprimés : 10	L'an deux mille vingt-six Le onze mars, à dix-neuf heure Le Comité Syndical du Syndicat de Rivières les Ussets dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle annexe de la salle Jean XXIII, à Frangy, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves MÂCHARD Date de convocation et d'affichage : 26 février 2026
DELEGUES PRESENTS : Délégués titulaires : Monsieur Jean-Yves MÂCHARD, Monsieur Jean-Marc BOUCHET, Madame Jacqueline CECCON, Monsieur Rémi LAFOND, Monsieur Henri CHAUMONTET, Monsieur Emmanuel GEORGES, Monsieur Rémi PONCET, Madame Odile MONTANT, Monsieur Roland NEYROUD Délégués suppléants : ▪ Avec voix : Monsieur François SEVE ▪ Sans voix car titulaires présents : / Pouvoirs : DELEGUES EXCUSES : DELEGUES ABSENTS : Madame Sylvia DUSONCHET, Monsieur André BOUCHET, Monsieur Georges CANICATTI, Monsieur Julian MARTINEZ, Monsieur Jean PALLUD, Monsieur Patrice PRIMAULT, Monsieur Michel PASSETEMPS	

OBJET : PROGRAMMATION DE L'ACTIVITE 2026

VU la délibération n°2024-02-02 du 28 février 2024 portant sur la mise en place de la nomenclature et comptable M57 : application et fongibilité des crédits ;
VU la délibération n°2025-01-01 du 29 janvier 2025 portant sur l'intention de contractualiser avec l'agence de l'eau un nouveau contrat Eau et Climat pour 2026-2028 ;
VU la délibération n°2026-02-01 du 25 février 2026 qui atteste de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire et de la transmission du Rapport d'Orientation Budgétaire en Préfecture ;
VU la délibération n°2026-02-05 du 25 février 2026 portant sur l'intention de porter et d'élaborer un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau à l'échelle du bassin versant des Ussets ;
VU la délibération n°2026-02-10 du 25 février 2026 portant sur la prolongation du dispositif d'aide à l'achat de récupérateur d'eau de pluie pour les habitants du bassin versant des Ussets ;

CONSIDERANT les réalisations et les restes à réaliser de l'exercice 2025 ;
CONSIDERANT l'engagement et le portage du Syr'Ussets dans la réalisation des actions sous sa maîtrise d'ouvrage et inscrites dans le futur Contrat Eau et Climat 2026-2028 ;
CONSIDERANT que le Syr'Ussets est engagé, via une délégation de maîtrise d'ouvrage de la GEMAPI pour le compte de la Communauté de Communes Ussets et Rhône et qu'il agit sous son mandat, à réaliser des opérations sur les affluents du Rhône ;
CONSIDERANT que le Syr'Ussets fut engagé dans le PAEC Salève Vuache Ussets entre 2022-2024 et que celui-ci sera probablement renouvelé courant 2026 ;
CONSIDERANT que le Syr'Ussets est engagé via une convention de prestation de service avec l'AFUL du clos du Chêne pour la mise en œuvre de mesures compensatoires de zones humides, et qu'à ce titre, le Syr'Ussets agit en tant que prestataire ;
CONSIDERANT que le Syr'Ussets est engagé via une convention de prestation de service avec la Communauté de Communes Ussets et Rhône pour une prestation de leur chargée de communication ;

Le Président précise que l'activité liée à la GEMAPI s'exerce :

- 1/ En propre par le syndicat, sous maîtrise d'ouvrage directe,
- 2/ En agissant sous mandat. Dans ce cas, les actions sont imputées aux comptes 458-1 et 458-2,
- 3/ En agissant pour le compte de tiers sur des propriétés privées. Dans ce cas, les actions sont imputées aux comptes 454-1 et 454-2. Pour 2026, il s'agit de régularisation sur exercices antérieurs.

1-Activité sous maîtrise d'ouvrage directe du Syndicat

Synthèse de l'activité 2026, par sections et par programmes, en dépenses et en recettes :

Le Président précise que l'activité 2026 est majoritairement exercée via un contrat avec l'agence de l'eau : futur contrat Eau et Climat 2026-2028, comme cela a été exprimé lors du dernier Débat d'Orientation Budgétaire. L'année 2026 n'est pas une année blanche puisqu'il est possible de déposer des demandes d'aides auprès de l'agence et du département également.

Le Syr'Usse n'a pas de visibilité sur la mise en œuvre du PAEC Salève Vuache Usse.

Il a programmé des actions en faveur des affluents du Rhône dans le cadre de la convention de délégation de la GEMAPI.

Montants projets et subventions allouées, selon les programmes et les thématiques	DEPENSES		PRODUITS		
	Somme de Coût Projet Prévi (€) TTC	Somme de Montant subvention dépenses éligibles -AERMC	Somme de Montant subvention dépenses éligibles - CD74	Somme de Montant subvention dépenses éligibles AUTRES	Somme de RAC SYR'USSES (€)
fonctionnement	461 124,20	264 657,52	6 906,60	3 645,60	185 914,48
Affluents du Rhône	0,00	0,00	0,00	2 100,00	-2 100,00
Entretien des cours d'eau	0,00	0,00	0,00	1 050,00	-1 050,00
Lutte contre les espèces exotiques envahissantes	0,00	0,00	0,00	1 050,00	-1 050,00
Contrat Agence	373 682,65	264 657,52	6 906,60	0,00	102 118,53
Amélioration qualité des eaux	76 304,64	52 660,32	0,00	0,00	23 644,32
Communication et sensibilisation	32 457,00	60 499,29	0,00	0,00	-28 042,30
Entretien des cours d'eau	66 522,00	38 398,40	2 982,00	0,00	25 141,60
Entretien des zones humides	640,00	320,00	0,00	0,00	320,00
Lutte contre les espèces exotiques envahissantes	104 677,01	52 338,50	0,00	0,00	52 338,50
Préservation ressource en eau	77 000,00	53 900,00	0,00	0,00	23 100,00
Restauration des zones humides	13 082,00	6 541,00	3 924,60	0,00	2 616,40
Restauration hydromorphologique des cours d'eau	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
Gestion Mesures Compensatoires	0,00	0,00	0,00	840,00	-840,00
Prestations de services	0,00	0,00	0,00	840,00	-840,00
Hors contrat	87 441,55	0,00	0,00	0,00	87 441,55
Entretien des cours d'eau	42 958,75	0,00	0,00	0,00	42 958,75
Entretien des zones humides	20 482,80	0,00	0,00	0,00	20 482,80
Lutte contre les inondations	19 000,00	0,00	0,00	0,00	19 000,00
Préservation ressource en eau	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
PAEC	0,00	0,00	0,00	705,60	-705,60
Accompagnement MAEC	0,00	0,00	0,00	705,60	-705,60
investissement	576 258,92	72 277,10	32 476,78	0,00	471 505,04
Contrat Agence	559 666,28	72 277,10	32 476,78	0,00	454 912,40
Entretien des cours d'eau	6 072,00	0,00	0,00	0,00	6 072,00
Préservation ressource en eau	48 000,00	28 000,00	4 000,00	0,00	16 000,00
Restauration des zones humides	345 352,18	36 986,50	21 774,90	0,00	286 590,78
Restauration hydromorphologique des cours d'eau	145 810,91	175,00	2 432,52	0,00	143 203,39
Stratégie foncière	14 431,20	7 115,60	4 269,36	0,00	3 046,24
Hors contrat	16 592,64	0,00	0,00	0,00	16 592,64
Lutte contre les inondations	9 752,64	0,00	0,00	0,00	9 752,64
Stratégie foncière	6 840,00	0,00	0,00	0,00	6 840,00
Total général	1 037 383,12	336 934,62	39 383,38	3 645,60	657 419,52

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Le prévisionnel d'actions en dépenses de fonctionnement est de 461 124,20€ € pour un prévisionnel de recettes de 271 564,12€.

Le syndicat effectue des prestations de service auprès de tiers ou se fait refacturer des jours de travail, pour un montant de 3 645,60€.

Programme Affluents du Rhône :

Le Syr'Usse recevra de la part de la CCUR, au titre de la mise en œuvre des actions liées aux Affluents du Rhône côté Haute-Savoie, 2 100€ qui correspondent au temps agent du technicien du Syr'Usse. Les actions prévues en 2026 concernent l'état des lieux des boisements de berges et la stratégie de lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

Contrat eau et climat :

Il est prévu 373 682,65€ de dépenses, pour 264 657,52 € de recettes espérées par l'agence de l'eau et 6 906,60€ de recettes du département, soit un total de 271 564, 12€ de recettes directement affectées aux opérations et projet. Les actions inscrites à la section de fonctionnement, au contrat eau et climat, sont subventionnées à environ 73%.

Pour les actions relatives à l'amélioration de qualité des eaux, il est prévu de poursuivre les campagnes de suivi de la qualité des eaux, pour un montant de 76 304,64€. L'année 2026 est dans la continuité de l'année précédente avec une légère augmentation de nombre de points de suivi. Seule l'agence de l'eau soutient cette action, à hauteur de 70%.

Pour la communication et la sensibilisation, 32 457 € sont estimés pour mener à bien la communication institutionnelle, la promotion de nos événements et la réalisation d'animations par des structures partenaires. Seule l'agence soutient ces actions à hauteur de 70%.

L'entretien des cours d'eau, d'un montant de 66 522€ comprend le renouvellement de la DIG, la prise en charge des frais d'école du contrat d'apprentissage, l'aménagement d'abreuvoirs chez les agriculteurs et propriétaires lorsque les terrains comportent un ruisseau prioritaire pour la sauvegarde des écrevisses patrimoniales.

L'entretien de zones humides pour 640€ correspondant à du suivi d'espèces d'amphibiens.

Pour la lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes, il est envisagé 104 677,01€ de dépenses, subventionnées à hauteur de 70% par l'agence. Cette année, il a été fait le choix d'inclure les espèces invasives des zones humides afin de bénéficier de ce taux de subvention attractif, pour un montant (relatif à la lutte contre les invasives en zones humides) de 13 800€. Le reste des dépenses concerne la lutte au bord des cours d'eau (48 000€) et 9 000€ de formation à destination des professionnels des végétaux et paysage (paysagistes, espaces verts, pépiniéristes, etc.), et la révision du plan de gestion en vigueur pour environ 32 000€.

Pour les actions relevant de la préservation de la ressource en eau, il est prévu un montant prévisionnel d'actions de 77 000€, subventionné à 70% : l'accompagnement pour l'élaboration du PTGE et l'intégration de données dans l'observatoire des prélèvements et des usages.

La restauration de zones humide est imputée en compte 605 car les travaux sont effectués chez des tiers, pour un montant prévisionnel de 13 082€.

Et enfin, 3 000€ pour de la délimitation de parcelles aux bords des Petites Ussets (projet de restauration du cours d'eau).

Dépenses hors contrat avec l'agence de l'eau :

Il est prévu **87 441,55€ de dépenses sans recette** car les opérations ne sont plus subventionnées :

- 42 958,75€ d'entretien de bords de cours d'eau,
- 20 482,80€ d'entretien de zones humides, dont la restauration a eu lieu depuis plusieurs années,
- 19 000€ de lutte contre les inondations, qui correspond à une éventuelle DUP sur le Castran suite à un propriétaire récalcitrant
- 5 000€ pour le dispositif d'aide à l'achat des récupérateurs d'eau de pluie.

Mesure compensatoire de la zone humide de la Lachair, sur La Balme de Sillingy :

Depuis plusieurs années, le syndicat a signé une convention avec un pétitionnaire dans le cadre d'une compensation de zones humides. Pour 2026, le syndicat réalisera 2,5 jours de prestation de services, à raison de 42€/h, soit 840€ pour des journées de travail de 8h.

Renouvellement du PAEC Salève Vuache Ussets :

Depuis 2022, le syndicat est partenaire avec le Syndicat Mixte du Salève et le Syndicat Intercommunal du Vuache pour l'animation et la mise en œuvre du Plan Agro-Environnemental et Climatique pour les massifs du Salève et du Vuache et le périmètre amont du site Natura 2000 les Ussets. Une convention de coopération et de prestation permettra de définir les rôles des 3 partenaires et le financement du projet, en tenant compte du reste à charge déduction faite des subventions publiques. Le SMS serait le pilote et coordinateur de ce projet. A ce jour, le projet de PAEC n'est pas encore établi et le syndicat projette une recette sur 3j de travail (journée de 8h) de 705,60€.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Les actions de 2026 comprennent :

- Les restes à réaliser ;
- Les actions nouvelles au titre de l'année, et inscrites aux contrats avec l'agence de l'eau.

Restes à réaliser 2025 :

Il est prévu 100 145,45 € des restes à réaliser en dépenses. Cela concerne :

- des études en zones humides qui viennent clore les projets de restauration (bilan de la restauration de la zone humide Sources du Flon par Apollon 74, et bilan suivi hydraulique par SAFEGE SUEZ sur la zone humide de Seyssel),
- des levés topographiques pour le projet des Petites Ussets et de la Plaine de Bonlieu,
- les honoraires d'avocat pour tous les recours sur la plaine de Bonlieu suite à l'expropriation de certains propriétaires,
- la maîtrise d'œuvre sur les Petites Ussets et le Castran.

Actions au contrat eau et climat :

Le prévisionnel d'actions en dépenses d'investissement est de 576 258,92 € pour un prévisionnel de recettes de 104 753,88, réparti comme suit :

***Opérations inscrites au contrat eau et climat :**

- Entretien des cours d'eau : 6 072 € au compte 204/ Subvention d'équipement versée correspondant aux ouvrages des abreuvoirs fait en 2024 pour le compte de tiers
- Restauration des zones humides : 345 352,18 €, pour le marais de Mercanton (Groisy), de Bovinens (Usinens), de Challonges
- Ressource en eau : 48 000€, pour l'installation d'une station hydrométrique sur le ruisseau de la Fontanille, un affluent du Fornant
- Restauration des cours d'eau et stratégie foncière : 160 242,11 €, pour les études préalables sur la Plaine de Bonlieu et les Petites Usse

***Opérations hors contrat car inéligibles :**

- Lutte contre les inondations : 9 752,64 € pour les études préalables du piège à embâcles sur le Castran
- Stratégie foncière : 6 840€ d'achat de parcelle, à l'opportunité selon les ventes

2/ Opération sous mandat, imputées aux comptes 458-1 et 458-2

Pour rappel, il s'agit d'opérations d'investissement et de fonctionnement effectuées pour le compte d'autres maîtres d'ouvrage dans le cadre d'une délégation (le plus souvent via des conventions de partenariat). Les opérations doivent être à l'équilibre en dépenses et en recettes.

Affluents du Rhône :

L'année 2026 est consacrée à la mise en œuvre d'actions relevant de diagnostics des cours d'eau sur les boisements de berges et les espèces exotiques envahissantes. Le projet est reporté de 2025, avec 15 720€ en dépenses et 15 720€ de recettes. Néanmoins, des évolutions sont à prévoir car ce projet sera réalisé en interne. Il est donc attendu une mise à jour et une redéfinition des objectifs et des moyens dédiés avec la CCUR.

Après avoir débattu, le **Comité Syndical, à l'unanimité,**

APPROUVE la programmation de l'activité 2025 du Syndicat de Rivières ;

AUTORISE le Président à solliciter les subventions notamment auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, du Conseil Départemental de la Haute Savoie, ainsi que tous autres partenaires dont ces projets pourraient être éligibles ;

AUTORISE le Président à signer tout document administratif, juridique, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,
Le Président,
Jean-Yves MACHARD



Le secrétaire de séance,
Jacqueline Ceccon

Annexes : Présentation des opérations et des programmes pour l'année 2026 :

DEPENSES LIEES A L'ACTIVITE PAR COMPTES ET CODES SERVICE	
	Somme de Coût Projet Prévi (€) TTC
FONCTIONNEMENT	
6042	
Prestation de service	
Dispositifs pour les scolaires	
SE1	3 500,00
Sensibiliser à la préservation de la ressource en eau et aux milieux aquatiques	
SE1	7 920,00
605	
Achats de matériel, équipements et travaux	
Marais de Challonges	
MA17	11 642,00
Mise en défend cours d'eau - Aménagement d'abreuvoir	
MA21	30 288,00
60632	
Fournitures d'entretien et de petit équipement - Fournitures de petit équipement	
Marais de Challonges	
MA17	840,00
Observatoire de la qualité des eaux	
QL1	540,00
Sensibiliser à la préservation de la ressource en eau et aux milieux aquatiques	
SE1	120,00
61521	
Entretien et réparations sur biens immobiliers - Terrains	
La Caille	



MA14-CAILLE	592,80
Boisements de berges	
MA22	42 454,75
Entretien et réparations sur biens immobiliers – Terrains	
Marais du chenet	
ZH CHENET	6 840,00
Travaux de lutte cours d'eau sur trois secteurs prioritaires + espèces peu implantées	
MA24	48 000,00
Travaux de lutte sur zones humides	
MA24	13 800,00
617	
Etude et recherche	
La Caille	
MA14-CAILLE	3 300,00
Nantafond	
MA15	2 925,00
Torrent de Seyssel	
MA20	640,00
Aménagement du Castran dans sa traversée de Frangy	
MA8	17 200,00
Assistance à l'élaboration du PTGE du bassin versant	
PTGE	72 000,00
Clef des Faux	
MA15	2 925,00
Les Mouilles Sources des Ussets	
MA14-MOUILLES	3 900,00
Observatoire de la qualité des eaux	
QL1	75 764,64



Observatoire de la ressource en eau, des prélèvements et des usages	
PL1	5 000,00
Renouvellement DIG	
MAH11a	30 000,00
Travaux de lutte sur zones humides	
MA24	32 000,00
6183	
Frais de formation (personnel extérieur à la collectivité)	
Formation pour les professionnels	
MA24	10 580,00
6184	
Versements à des organismes de formation	
Mise en défend cours d'eau - Aménagement d'abreuvoir	
PL1	3 117,00
Renouvellement DIG	
MAH11a	3 117,00
6185	
Frais de colloques et de séminaires	
Formation pour les professionnels	
MA24	297,00
6226	
Autres honoraires, conseils	
Aménagement du Castran dans sa traversée de Frangy	
MA8	1 800,00
62268	
Autres honoraires, conseils	
Aménagement et renaturation des Petites Usse	
MA9	3 000,00
Marais de Challonges	



MA17		600,00
6233	Publicité, publication, relations publiques - Foire et exposition	
	Communication institutionnelle (faire connaitre le syndicat)	
	SE1	800,00
6234	Publicité, publication, relations publiques - Réceptions	
	Sensibiliser à la préservation de la ressource en eau et aux milieux aquatiques	
	SE1	300,00
6237	Publicité, publication, relations publiques - Publications	
	Communication institutionnelle (faire connaitre le syndicat)	
	SE1	16 117,00
6238	Publicité, publication, relations publiques - Divers	
	Communication institutionnelle (faire connaitre le syndicat)	
	SE1	2 500,00
	Sensibiliser à la préservation de la ressource en eau et aux milieux aquatiques	
	SE1	1 200,00
6261	Frais d'affranchissement	
	Boisements de berges	
	MA22	504,00
65741	Subvention de fonctionnement aux personnes	
	Economie et sobriété de l'eau auprès des particuliers	
	RE14	5 000,00
nc	Frais de personnel	


Déploiement plan de lutte	
AR2	0,00
Diagnostic et restauration des boisements de berges	
AR1	0,00
Mise en œuvre du PAEC Salève Vuache Usse	
NATURA - PAEC	0,00
Prestation de service - ZH Lachair	
MC LACHAIR	0,00
Total fonctionnement	461 124,20
INVESTISSEMENT	
2031	
Frais d'études	
Aménagement du Castran dans sa traversée de Frangy	
MA8	8 791,64
Aménagement et renaturation des Petites Usse	
MA9	29 819,91
Etang de Mercanton	
MA18	75 000,00
Observatoire de la ressource en eau, des prélèvements et des usages	
RE1	2 400,00
Restauration hydromorphologique Bonlieu	
MA4	103 191,00
2033	
Frais d'insertion	
Etang de Mercanton	
MA18	1 800,00
Restauration hydromorphologique Bonlieu	
MA4	1 000,00
204	

Subvention d'équipements versées	
Mise en défend cours d'eau - Aménagement d'abreuvoir	
MA21	6 072,00
2111	
Terrains nus	
Aménagement du Castran dans sa traversée de Frangy	
MA8	961,00
Aménagement et renaturation des Petites Usse	
MA9	11 800,00
Stratégie foncière EDL	
Aval Usse	
MA1	5 640,00
Stratégie foncière EDL	
BONLIEU	
MA1	13 231,20
Stratégie foncière zones humides	
MA2	2 400,00
2158	
Autres installations, matériel et outillage techniques	
Etang de Mercanton	
MA18	3 000,00
2312	
Agencement et aménagement de terrains	
Etang de Mercanton	
MA18	258 079,18
2314	
Construction sur sol d'autrui	
Bovinens Dérenches	
MA16	2 343,00

ZH Vorziers Tirnan	
MA19	4 170,00
2315	
Autres installations, matériel et outillage technique	
Observatoire de la ressource en eau, des prélèvements et des usages	
RE1	45 600,00
2317	
Autres agencements et aménagements - immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	
ZH Sources du Flon	
MC FLON	960,00
Total investissement	576 258,92
Total général	1 037 383,12

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
D É P A R T E M E N T H A U T E - S A V O I E

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le 12/03/2026
ID : 074-200012102-20260311-DEL20260303-BF




Annexes des opérations et programmes pour les comptes 454/ et 458/ :

Répartition GEMAPI	Programmes	Code Service	Article Comptable DEPENSES	Nature	Objet	Coût Projet Prévi (€) HT	Coût Projet Prévi (€) TTC	Imputation comptable	Tiers	Taux subvention - AERMC	AERMC	Article comptable - AERMC	Montant subvention dépenses éligibles - AERMC	Taux subvention - CD74	CD74	Article comptable CD74	Montant subvention dépenses éligibles - CD74	RAC SYR'USSES (€)	TOTAL Coût - contrôle (€)	TOTAL CONTRÔLE
GEMAPI	Contrat Agence	MA21	4541-08	Opération pour compte de tiers	Aménagement d'un abreuvoir déporté - DUPARC			investissement	Particulier	50%	AERMC	4542-08	0,00	30%	CD74	4542-08	0,00	930,82	930,82	930,82
GEMAPI	Contrat Agence	MA21	4541-09	Opération pour compte de tiers	Aménagement d'abreuvoirs - MARMOUX			investissement	Particulier	50%	AERMC	4542-09	0,00	30%	CD74	4542-09	0,00	1 106,80	1 106,80	1 106,80
GEMAPI	Contrat Agence	MA21	4541-10	Opération pour compte de tiers	Aménagement d'abreuvoirs - VERON			investissement	Particulier	50%	AERMC	4542-10	0,00	30%	CD74	4542-10	0,00	4 034,38	4 034,38	4 034,38
						0,00	0,00						0,00				0,00	6 072,00	6 072,00	6 072,00
GEMAPI	Contrat Agence	MA21	4541-08	Opération pour compte de tiers	Aménagement d'un abreuvoir déporté - DUPARC			investissement	Particulier	50%	AERMC	4542-08	-81,90	30%	CD74	4542-08	-2,52			0,00
GEMAPI	Contrat Agence	MA21	4541-09	Opération pour compte de tiers	Aménagement d'abreuvoirs - MARMOUX			investissement	Particulier	50%	AERMC	4542-09	-97,39	30%	CD74	4542-09	-3,01			0,00
GEMAPI	Contrat Agence	MA21	4541-10	Opération pour compte de tiers	Aménagement d'abreuvoirs - VERON			investissement	Particulier	50%	AERMC	4542-10	149,29	30%	CD74	4542-10	-12,47			0,00
						0,00	0,00						-30,00				-18,00	0,00	0,00	0,00

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
D É P A R T E M E N T H A U T E - S A V O I E

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le 12/03/2026
ID : 074-200012102-20260311-DEL20260303-BF



Thématiques	Intitulé du Projet	Répartition GEMAPI	Programmes	Code Service	Article Comptable DEPENSE*	Nature	Objet	Coût Projet Prévi (€) HT	Coût Projet Prévi (€) TTC	Imputation comptable	Taux subvention -AERMC	AERMC	Article comptable AERMC*	Montant subvention dépenses éligibles -AERMC	Taux subvention -CD74	CD74	Article comptable CD74	Montant subvention dépenses éligibles - CD74	RAC SYR'USSES (€)	TOTAL Coût - contrôle (€)	TOTAL CONTRÔLE
Gestion des ripisylves	Diagnostic et restauration boisements berges - affluents Rhône	GEMAPI	Contrat Agence	MA AR1	458-1-02	Opération sous mandat	Pré-identification et IBCR des tronçons	3 600,00	4 320,00	investissement	30%	AERMC	458-2-02	1 296,00	0%	CD74	458-2-02	0,00	3 024,00	4 320,00	0,00
Lutte contre les espèces exotiques envahissantes	Diagnostic et lutte contre les EEE - affluents du Rhône	GEMAPI	Contrat Agence	MA AR2	458-1-02	Opération sous mandat	Diagnostic de terrain localisation PEE	9 500,00	11 400,00	investissement	50%	AERMC	458-2-02	5 700,00	0%	CD74	458-2-02	0,00	5 700,00	11 400,00	0,00
Restauration hydromorphologique et Milieux aquatiques	Restauration Hydromorpho Pissieu	GEMAPI	Contrat Agence	MA AR3	458-1-02	Opération sous mandat				investissement											
									15 720,00					6 996,00				0,00	8 724,00	15 720,00	0,00

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
D É P A R T E M E N T H A U T E - S A V O I E

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le 12/03/2026

ID : 074-200012102-20260311-DEL20260303-BF

